COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

2 OCTOBRE 2026 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 6 octobre 2026 à 20h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er septembre 2026 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Foire Saint-Luc 2026 : point sur l'organisation – Désignation d'un correspondant incendie et secours – Vente du Presbytère de Gavray – Validation des jours d'ouverture dominicale 2027 pour la vente de véhicules – Personnel : création d'un poste de chargé de l'événementiel, des foires et des marchés hebdomadaires – Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget assainissement : admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2026

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, BABAU Emmanuel, BARON Guillaume, BIDOT Jacky, BREHIN Florian, DEFOY Marine, DELAMARCHE Alexandre, DELARUE Sébastien, DUPONT Anaïse, HOUSTIN Michaël, JACQUET Isabelle, LEBARGY Linda, MACHON Pascale, MAUSSION Olivier, PHILIPPE Marc, RIVEL Nelly, VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : LAMY Brigitte (procuration à Jacky BIDOT), DE PAËPE Philippe (procuration à Sébastien LECOMTE), FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à Florian BREHIN), MABIRE Caroline (procuration à Michaël HOUSTIN), PIERSON Virginie (procuration à Pascale MACHON), EUDES Coralie (procuration à Marine DEFOY).

Mme LEBARGY Linda a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20260901. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu municipal du 1er septembre 2026.

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260902. APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Dans le cadre de la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à l'échelle de la commune nouvelle de Gavray-sur-Sienne, une présentation détaillée et approfondie a été réalisée à l'ensemble des membres du conseil municipal le jeudi 1er octobre 2026 à 20h en salle du conseil.

Monsieur BIDOT souligne le fait que la présentation du PCS a été très bien expliquée et que les échanges lors de cette rencontre étaient intéressants. Il précise qu'afin d'être plus opérationnel, il serait intéressant qu'une liste des missions individualisées par élu soit produite.

Monsieur HOUSTIN rappelle que 3 personnes ont été recensées lors du forum des associations pour intégrer la réserve communale. Il demande si un nouvel appel, par quartier, sera être réalisé prochainement comme prévu. Madame DEFOY indique que cela sera réalisé prochainement comme cela a pu être évoqué.

Monsieur le Maire indique que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) permettra à chacun de se saisir du sujet et que des exercices seront organisés.

Monsieur BABAU évoque qu'il pourrait être intéressant d'organiser une réunion publique à ce sujet pour sensibiliser le grand public.

Monsieur BIDOT précise qu'il pourrait être également intéressant de communiquer ponctuellement sur le PCS à l'aide du panneau lumineux.

Monsieur le Maire indique qu'un point sera réalisé dans le bulletin municipal sur ce sujet.

Considérant que le PCS prépare la réponse communale aux situations de crise et organise l'alerte, la protection, l'accompagnement et le soutien de la population, ainsi que la mobilisation des moyens communaux et partenaires ;
Considérant que le document présenté identifie les risques et enjeux du territoire, définit l'organisation du poste de commandement communal et précise les procédures opérationnelles adaptées aux moyens de la commune ;
Considérant que, conformément au code de la sécurité intérieure, l'adoption juridique du PCS relève d'un arrêté du maire, transmis au préfet de la Manche et au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de la présentation du Plan communal de sauvegarde de Gavray-sur-Sienne et de l'organisation opérationnelle qu'il définit ;
- approuver le contenu du PCS, ses orientations et les modalités communales de préparation, d'alerte, de protection, de soutien et de retour à la normale ;
- émettre un avis favorable à l'adoption du PCS par arrêté municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet arrêté, à transmettre le PCS au Préfet de la Manche et à la Présidente de la communauté de communes Coutances mer et bocage (pour valorisation des éléments dans le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)), ainsi qu'à accomplir toute formalité nécessaire.

Affichée le 20 octobre 2026.

FOIRE SAINT-LUC 2026 : POINT SUR L'ORGANISATION

Afin de finaliser l'organisation de la Foire Saint Luc, plusieurs appels au volontariat sont nécessaires :

- Accueil mirador ;
- Pointage des allées (6 volontaires) ;
- Renforcement des placiers dans les parkings (entre 10h30 et 13h – vendredi et dimanche).

D'autre part, les services techniques sont à la recherche de volontaires « hommes » le jeudi 15 octobre, ainsi que le lundi 19 et le mardi 20 octobre pour de la manutention (rendez-vous à 8h aux services techniques).

La réunion des vacataires recrutés est prévue le samedi 10 octobre à 10h30 avec à l'ordre du jour l'explication des missions à mener ainsi que les codes à respecter pour l'accueil des visiteurs de la foire.

Monsieur le Maire précise qu'une trentaine de vacataires est embauchée pour cet évènement et qu'il faut 5000 voitures (recettes essentielles pour la Foire) pour amortir ce poste de dépenses (location parking et embauches).

D20260903. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1er septembre 2026 ;
Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un correspondant incendie et secours au sein des membres du Conseil.

La décision du Conseil Municipal sera transmise au Préfet ainsi qu'au Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours via un arrêté désignant ledit correspondant.

Pour information, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Madame DEFOY se propose comme candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame DEFOY comme correspondant incendie et secours au sein des membres du Conseil.

Monsieur le Maire demande qui contrôle le bon fonctionnement des bouches à incendie. Il est évoqué que ce contrôle serait réalisé par STGS. Madame DEFOY prendra contact avec STGS pour vérifier que ces contrôles sont bien réalisés.
Monsieur le Maire évoque pour rappel qu'il faut un certain débit pour que ces bouches soient fonctionnelles. La protection incendie relève de la compétence du maire. Un besoin d'une dizaine de bâches avait été identifié en complément des bouches à incendie existantes. Pour information, chaque année, 2 à 3 bâches sont implantés sur les secteurs où la présence d'un débit trop faible ne permet par l'implantation d'une bouche (des conventions ont pu être signées avec des exploitants agricoles ayant ce besoin de protection incendie).

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260904. VENTE DU PRESBYTERE DE GAVRAY

Il est proposé au conseil municipal d'officialiser la vente du presbytère de Gavray au prix de 150 000 € net vendeur en adéquation avec la délibération du conseil du 1er septembre 2026.

Monsieur BABAU questionne pour savoir si une réflexion a été menée sur l'usage de l'argent qui sera récupéré dans le cadre de cette vente. Monsieur le Maire indique que cette somme sera intégrée au budget de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins 1 voix (Monsieur DELAMARCHE n'ayant pas pris part au vote) officialise la vente du presbytère de Gavray au prix de 150 000 € net vendeur en adéquation avec la délibération du conseil du 1er septembre 2026.

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260905. VALIDATION DES JOURS D'OUVERTURE DOMINICALE 2027 POUR LA VENTE DE VEHICULES

Anthony LETERRIER, Président Départemental Manche Mobilians Normandie, demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre en considération sa demande de dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2027 pour les salariés des commerces du secteur automobile.

En effet, afin de faciliter la préparation des opérations portes ouvertes qui auront lieu dans le secteur automobile en 2027, MOBILIANS a pris l'initiative de solliciter les représentants des marques automobiles pour connaître les dates qui leur conviendraient en matière de dérogation au repos dominical.

Au regard des réponses qui leur sont parvenues à ce jour, il ressort de cette consultation un consensus global – pour les concessionnaires souhaitant ouvrir leurs établissements – pour les 5 dimanches suivants :

- Dimanche 17 janvier 2027,
- Dimanche 14 mars 2027,
- Dimanche 13 juin 2027,
- Dimanche 12 septembre 2027,
- Dimanche 17 octobre 2027.

Fort de ce consensus dégagé entre les acteurs du secteur, Mobilians Normandie demande de bien vouloir accueillir avec la meilleure intention les demandes d'ouverture dominicale qui seraient adressées par les distributeurs automobiles implantés sur notre commune pour les dimanches susmentionnés. L'éventuel arrêté municipal qui pourrait être pris pour autoriser ces dérogations au repos dominical doit être pris au plus tard le 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes d'ouverture dominicale pour la vente de véhicules pour les distributeurs automobiles implantés sur la commune pour les dimanches susmentionnés.

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260906. PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE L'EVENEMENTIEL, DES FOIRES ET DES MARCHES HEBDOMADAIRES

Suite à la demande de mutation du gardien de la Résidence pour Personnes Agées et au placier de la Foire Saint Luc, une réorganisation des missions et des postes associés a été proposée avec la création d'un poste de chargé de l'événementiel, des foires et des marchés hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur (catégorie B), à temps complet, à compter du 15 octobre, pour assurer la gestion de l'événementiel sur la commune.

Monsieur le Maire fait un point sur les recrutements en cours et la situation en matière de ressources humaines au sein de la mairie.

Monsieur BIDOT rappelle que d'un point de vue salarial la fonction publique territoriale n'est pas attrayante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur (catégorie B), à temps complet, à compter du 15 octobre, pour assurer la gestion de l'événementiel, des foires et des marchés hebdomadaires sur la commune.

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260907. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu, l'état des produits irrécouvrables dressé par le service de gestion comptable de Coutances, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur de la commune dans les délais légaux et réglementaires,
Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Comptable Public et s'élevant à la somme totale de 176,40 € ;
- autoriser Monsieur le Maire à mandater la somme au compte 6541 et à signer tous les documents nécessaires associés.

Le crédit nécessaire est inscrit au compte 6541 du budget général 2026.

Monsieur le Maire indique qu'un important travail pour aller récupérer les impayés va être engagé afin de solder les impayés de 2025-2026 (cantine, assainissement, etc.). Monsieur le Maire précise qu'il ne refuse jamais d'aider, toutefois, il faut que les personnes concernées fassent les démarches nécessaires pour obtenir de l'aide, même si cela n'est pas évident.

Affichée le 20 octobre 2026.

D20260908. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu, l'état des produits irrécouvrables dressé par le service de gestion comptable de Coutances, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur de la commune dans les délais légaux et réglementaires,
Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Comptable Public et s'élevant à la somme totale de 7 648,71 € pour le service assainissement de GAVRAY-SUR-SIENNE ;
- autoriser Monsieur le Maire à mandater la somme au compte 6541 et à signer tous les documents nécessaires associés.

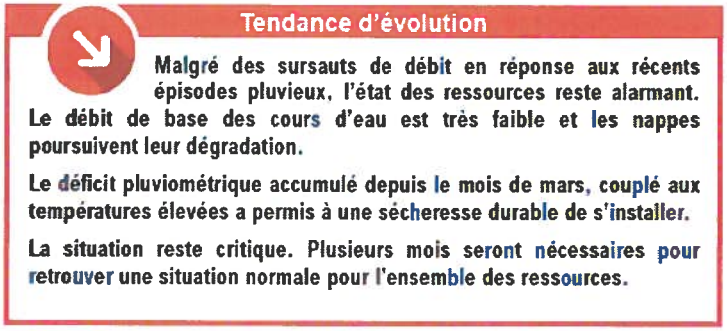
Le crédit nécessaire est inscrit au compte 6541 du budget 2026 via la fongibilité des crédits issue du compte 61523 à hauteur de 150 €.

Affichée le 20 octobre 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Point concernant la ressource en eau, la sécheresse en cours et la situation du barrage-réservoir du Gast**

Monsieur le Maire fait un point sur la ressource en eau (cf. « la minute ressource » produite par le SDEau50) du fait que la sécheresse se poursuit et que la situation sur le barrage-réservoir du Gast est critique au 28 septembre 2026 (assec prévu au 25 novembre), les précipitations n'étant pas suffisantes pour pallier les manques de cet été.



Monsieur BIDOT évoque le travail du SDEau50 et les autoroutes de l'eau qui peuvent donner un soutien important durant cette période de crise.

Madame HUBERT fait un point sur le niveau du barrage du Gast et la crise en cours. Elle évoque l'importance de maintenir les efforts en matière de sobriété autour des usages de la ressource en eau, ainsi qu'en matière de communication pour expliquer la situation.

Monsieur MAUSSION indique que des citernes d'eau et bouteilles seraient mobilisées en cas de problèmes.

- **Point événementiel**

Monsieur le Maire évoque les événements à retenir pour la commune :

- Foire Saint Luc du 16 au 18 octobre ;
- Commémorations du 11 novembre ;

- Mercredi 25 novembre (13h30 à 16h30 à la salle des fêtes de Gavray) : accueil du spectacle sur le recyclage des déchets (un goûter sera offert par la commune) en partenariat avec Coutances mer et bocage ;
- Téléthon les 12 et 13 décembre ;
- Marché de Noël avec feu d'artifice ;
- Les vœux 2027 : samedi 9 janvier à 18h30 ;
- Repas des anciens de Gavray : dimanche 7 mars (service par les élus qui habitent Gavray) ;
- Elections présidentielles : 18 avril et 2 mai ;
- Foire de printemps : dimanche 25 avril.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VASTEL demande si les aménagements autour du monument aux morts seront finalisés pour les commémorations du 11 novembre. ***Monsieur le Maire*** indique que l'entreprise VALLOIS a été prévenu sur ce sujet.

Monsieur VASTEL demande si un budget sera alloué pour l'organisation du marché de Noël 2026. ***Monsieur le Maire*** indique que la commission doit se réunir et faire des propositions avec des évènements qui pourront se tenir avant le dimanche du marché de Noël.
Monsieur le Maire demande de se questionner pour savoir comment on peut réutiliser le mobilier du marché de Noël dans l'année sur d'autres évènements.

Monsieur BIDOT fait la lecture d'un courrier sur la sécurité civile et les risques qui pèsent sur son avenir. Il évoque également le sujet d'une fermeture potentielle des urgences de Coutances la nuit car nous avons un manque de ressources humaines et de manipulateurs des outils mis à disposition pour soigner les usagers de ces services. Monsieur BIDOT évoque également l'arrivée d'un médecin junior à Gavray-sur-Sienne en novembre. Il précise qu'il faut faire la promotion sur cette arrivée pour qu'elle ait des patients. Une communication est à prévoir. Elle sera présente 3 jours par semaine. Il est possible de réserver des rendez-vous sur *Maya*.

Monsieur le Maire partage un courrier qui a été adressé au Maire et au Conseil Municipal (pétition) pour la réfection urgente de la rue Poterel. Monsieur le Maire précise que les services techniques sont intervenus pour boucher les nids de poule le mardi ayant suivi la réception du courrier le samedi. Monsieur le Maire indique que la voirie n'a pas été refaite et que les travaux ont été différés car la mairie est en attente de l'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire et Monsieur BARON évoque la remise des prix sur les éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Coutances mer et bocage pour aider à la transition écologique et à la réduction des déchets et de l'énergie.
3 entreprises ont été récompensées sur la commune sur 26 entreprises récompensées sur Coutances mer et bocage :

- Entreprise LAVIE ;
- Imprimerie LECUIROT ;
- DELEPINE agencement.

Madame MACHON évoque que l'artisante tapissière qui occupe le local commercial de l'ancien garage est très contente de l'accueil que la population locale lui fait et que son activité commerciale est prospère.

Monsieur le Maire évoque la fin des travaux de la place des Tilleuls pour fin novembre.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Prochain conseil municipal : Mardi 3 novembre, à 20 H 00, salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Cette séance de conseil municipal en date du 6 octobre 2026 contient huit délibérations numérotées D20260901 à D20260908.

Le Maire

